

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (7 septembre 2021)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 7 septembre 2021 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**190-09-2021**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**191-09-2021**

#### **3.1 - Séance régulière du 9 août 2021**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 9 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2021 soit adopté.

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**192-09-2021**

#### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à août 2021 totalisant 452 626,06 \$ (Folio 350188) et 39 092,09 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13445 à # 13492 inclusivement, par prélèvement bancaire # 166 à #171 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **4.2 - Permis d'août 2021**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis

lors du mois d'août 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 août 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Dépôt des correspondances reçues pour le mois d'août 2021.

Personne n'est disponible pour aller à l'Assemblée générale annuelle de Transport L'Autonomie.

### **6 - LÉGISLATION**

**193-09-2021**

#### **6.1 - Adoption / Règlement final numéro 300-164A-2021 modifiant le règlement de zonage**

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 300-164A-2021.

RÈGLEMENT NO 300-164A-2021 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Quirion et résolu unanimement que le règlement 300-164A-2021 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

**194-09-2021**

#### **6.2 - Demande de modification au règlement de zonage**

ATTENDU qu'une demande de modification au règlement de zonage a été reçue des Constructions Alex Lessard inc., propriétaire du lot no. 4 974 387 situé au coin de la 3e Avenue et de la 36e Rue;

ATTENDU que ce lot est situé dans la zone R-18, qui permet la construction de résidences unifamiliales seulement;

ATTENDU que le propriétaire demande que le lot no. 4 974 387 soit intégré à la zone R-21, qui permet la construction de résidences unifamiliales jumelées seulement;

ATTENDU que les élus ne s'objectent pas à cette modification;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte d'entreprendre le processus de modification réglementaire pour modifier le règlement de zonage 164-2007 ainsi que le plan de zonage de la municipalité, afin d'inclure le lot no. 4 974 387 à la zone R-21.

### **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 10. Après une intervention, la période de questions est fermée à 20 h 12.

### **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**195-09-2021**

#### **8.1 - Réhabilitation par chemisage d'une conduite d'égout sanitaire sur la 1re Avenue et la 30e Rue - réception définitive des travaux**

ATTENDU que tous les travaux de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'égout sanitaire sur la 1re Avenue et la 30e Rue ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art; ATTENDU que les travaux ont été réalisés sous la supervision partielle en chantier des techniciens en génie civil de la MRC de Beauce-Sartigan, et ce, pour

les travaux de nettoyage de conduites, pour les travaux préparatoires et pour les travaux de chemisage des conduites; ATTENDU que M. Olivier Lachance, ingénieur au service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan, recommande de procéder à l'acceptation définitive des travaux; ATTENDU que certaines parties des travaux ont dépassé le délai de garantie normalement exigé au contrat; ATTENDU que les travaux ciblés en annexe du certificat de réception définitive des ouvrages bénéficieront d'une garantie de deux ans suivant la réception définitive des travaux par un bon d'entretien de l'entrepreneur de 10 % de la valeur des travaux ciblés par la liste; ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture d'AGI Environnement inc. au montant de 75 073,68 \$, incluant les taxes concernant la demande de paiement no. 6; ATTENDU que la MRC a émis la recommandation de paiement no. 6, le 13 août 2021, pour la somme de 75 073,68 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement no. 6 d'un montant total de 75 073,68 \$, incluant les taxes applicables à AGI Environnement; QUE la retenue contractuelle restante de 2 585,58 \$ est libérée à l'intérieur du paiement no. 6; QUE le certificat de réception définitive des ouvrages soit signé par Mme Dominique Lamarre, directrice générale, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins; QUE la signature du certificat de réception définitive des ouvrages est conditionnelle à l'obtention du bon d'entretien de l'entrepreneur dont la valeur des travaux totaux garantis s'élève à 233 401,67 \$, avant les taxes applicables.

196-09-2021

**8.2 - Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - volet Aménagements résilients, Réfection de la 34e Rue (aménagement par biorétention des eaux pluviales)**

ATTENDU que la municipalité prévoit des travaux majeurs de réfection de la 34e Rue; ATTENDU que la Municipalité veut réaliser des aménagements de biorétention pour le traitement des eaux pluviales de la 34e Rue; ATTENDU l'existence du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) volet - aménagements résilients pour le secteur de la rivière Chaudière pouvant contribuer jusqu'à 75 % des dépenses admissibles; ATTENDU que ces aménagements permettraient, entre autre, de réduire la contribution des apports en eaux de pluie et de ruissellement lors de périodes de débit de pointe dans la rivière Gilbert et dans la rivière Chaudière;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité dépose la présente demande d'aide financière au PRAFI pour le projet d'aménagement par biorétention des eaux pluviales de la 34e Rue; QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, soit autorisée à signer et à déposer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins la demande d'aide financière.

197-09-2021

**8.3 - Réalisation d'un essai de pompage de 72 h au puits NDDP/PE-4-21**

ATTENDU les démarches de recherche en eau entreprises par la Municipalité dans les secteurs R-2 et D-2; ATTENDU que l'un des trois puits d'essai réalisés dans ces secteurs offre un potentiel très intéressant obtenu suite à un essai de pompage par paliers; ATTENDU que la réalisation d'un essai de pompage de 72 heures est requise afin de compléter l'étude hydrogéologique du puit d'essai NDDP/PE-4-21; ATTENDU qu'une offre de service no. 4876 de LNA a été reçue pour la préparation d'une étude hydrogéologique concernant le puits d'essai NDDP/PE-4-21; ATTENDU que cette étape est requise dans le cadre d'une demande d'autorisation en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le prélèvement d'eau souterraine;

ATTENDU que les dépenses concernant les démarches de recherche en eau effectuées par la Municipalité sont admissibles à la TECQ 2019-2024;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'offre de service no. 4876 de LNA soit acceptée pour des honoraires et dépenses de 16 750 \$, avant les taxes applicables;  
QUE des dépenses d'analyse d'eau en laboratoire soient acceptées pour une somme de 4 300 \$, avant les taxes applicables.

**198-09-2021**

#### **8.4 - Installation et désinstallation d'un système de pompage**

ATTENDU que pour la réalisation d'un essai de pompage de 72 heures, il est nécessaire de procéder à l'installation et à la désinstallation d'un système de pompage au puits d'essai NDDP/PE-4-21 nécessitant la location d'une génératrice et d'équipements spécialisés;

ATTENDU qu'une soumission de *Pompes et filtration tm.* no. 2358 a été reçue le 27 août 2021;

ATTENDU que les dépenses concernant les démarches de recherche en eau effectuées par la Municipalité sont admissibles à la TECQ 2019-2024;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du système de pompage temporaire au puits d'essai NDDP/PE-4-21 à *Pompes et filtration tm.* aux coûts de 6 450 \$, avant les taxes applicables.

**199-09-2021**

#### **8.5 - Programme de suivi annuel d'exploitation des puits municipaux et de suivi piézométrique des puits d'observation (2020 et 2021)**

ATTENDU qu'il est très important de poursuivre le programme de suivi annuel d'exploitation des puits municipaux et de suivi piézométrique des puits d'observation pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU que l'analyse de ces données est essentielle afin de bien déterminer la production actuelle d'eau potable;

ATTENDU que le suivi des puits municipaux doit se réaliser en parallèle au programme de recherche en eau;

ATTENDU que la réalisation de ce programme de suivi est une obligation du ministère de l'Environnement pour toutes les municipalités exploitant des réseaux d'eau potable;

ATTENDU qu'une soumission no. 4870 a été reçue de LNA;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat à LNA au coût de 4 561 \$, avant les taxes applicables pour la réalisation d'un programme de suivi annuel d'exploitation des puits municipaux et de suivi piézométrique des puits d'observation pour les années 2020 et 2021.

### **9 - QUESTIONS DIVERSES**

**200-09-2021**

#### **9.1 - Assurances - ajouts cyberrisques, refoulement des égouts, bien divers, équipements d'entrepreneur**

ATTENDU que la Municipalité trouve important d'ajouter la protection contre les refoulements d'égout à sa police d'assurances;

ATTENDU que la Municipalité désire s'ajouter une assurance des cyberrisques;  
ATTENDU que la Municipalité veut ajouter des biens et équipements à son assurance;

ATTENDU que des prix ont été obtenus de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), assureur de la Municipalité, pour l'ajout de ces items;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la protection contre les refoulements d'égout soit ajoutée au coût annuel de 1 616 \$, à notre assurance générale de la MMQ;

QUE l'option A de l'assurance des cyberrisques soit ajoutée au coût de 500 \$, à notre assurance générale de la MMQ;

QUE la liste des biens et équipements discutée soit ajoutée au taux de 4,50 \$ / 1 000 \$, à notre assurance générale de la MMQ.

**201-09-2021**

### **9.2 - TECQ 2019-2023 - programmation de travaux no. 2**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023; ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution no. 116-05-2021; QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023; QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles; QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme; QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**202-09-2021**

### **9.3 - Rapport semi-annuel 2021 de la directrice générale**

ATTENDU que les élus ont demandé à la directrice générale de produire son rapport annuel avant les élections municipales afin qu'ils soient en mesure de s'assurer que le travail réalisé jusqu'à maintenant correspond aux objectifs demandés pour l'année 2021, puisqu'il sera difficile pour de nouveaux élus d'effectuer cette évaluation;

ATTENDU que la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, a réalisé et communiqué aux élus son rapport annuel au 18 août 2021;

ATTENDU que puisque l'année n'est pas terminée, ce rapport sera considéré comme un rapport semi-annuel;

ATTENDU que les objectifs demandés par le conseil pour l'année 2021 sont atteints et en cours de réalisation;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer que les objectifs sont atteints et que des actions se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.

**203-09-2021**

### **9.4 - Échelle salariale 2022 - direction générale**

ATTENDU que l'échelle salariale du poste de la direction générale n'a pas été mise à jour depuis 2016;

ATTENDU que depuis ce temps, les salaires pour ce poste stratégique dans les municipalités ont grandement évolués pour refléter davantage les exigences et défis reliés à ce poste;

ATTENDU qu'une compilation de tous les salaires payés en 2020 au poste de direction générale dans les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan a été effectuée par la MRC;

ATTENDU que suite à une analyse comparative effectuée par les membres du

comité des ressources humaines, il y a lieu de réajuster l'échelle salariale pour ce poste;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la nouvelle échelle salariale pour le poste de direction générale soit adoptée et entre en vigueur le 1er janvier 2022;  
QUE cette nouvelle échelle salariale varie de 65 000 \$ à 77 265 \$, selon une progression de 2,5 % par échelon pour les 8 échelons de l'échelle;  
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, sera à l'échelon 8 de cette nouvelle échelle salariale au 1er janvier 2022.

**204-09-2021**

**9.5 - Demande d'aide financière au volet 4 du Fonds Régions et Ruralité - soutien à la coopération intermunicipale**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Georges, Saint-Hilaire-de-Dorset, La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Benoît-Labre, Lac-Poulin, Saint-René, Saint-Martin, Saint-Théophile, Saint-Côme-Linière, Saint-Philibert, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Simon-les-Mines désirent présenter un projet d'étude d'opportunité de regroupement des services incendies;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de Notre-Dame-des-Pins s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité de regroupement des services incendies et à assumer une partie des coûts;  
QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;  
QUE le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan organisme responsable du projet.

**205-09-2021**

**9.6 - Promesse d'achat pour le 2790, 1re Avenue**

ATTENDU que la Municipalité a mis en vente sa propriété du 2780-2790 ,1re Avenue à Notre-Dame-des-Pins;  
ATTENDU qu'une promesse d'achat pour le 2780-2790, 1re Avenue signée le 20 août 2021 a été reçue par la Municipalité;  
ATTENDU que cette promesse d'achat est faite à titre onéreux et correspond à la juste valeur marchande de la propriété;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la promesse d'achat signée le 20 août 2021 de l'entreprise 9183-6262 Québec inc., représenté par M. Jacques Leclerc, soit acceptée;  
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, soit autorisée à signer les documents d'acceptation de cette promesse d'achat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**206-09-2021**

**9.7 - Lettrage sur bâtiment pour le bureau municipal**

ATTENDU que la Municipalité veut installer un lettrage sur le mur extérieur du nouveau bureau municipal afin de l'identifier;  
ATTENDU que trois soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pierrot enseignes & lettrage au coût de 1 206,57 \$, avant les taxes applicables.

**207-09-2021**

**9.8 - Adoption de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille réunissant quinze municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan; ATTENDU que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des quinze municipalités engagées dans la démarche collective; ATTENDU que la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille a fait consensus au sein du comité local de la municipalité; ATTENDU que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

208-09-2021

### **9.9 - Adoption du plan d'action de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et du plan d'action qui en découle; ATTENDU que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) et de la famille; ATTENDU que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés et des familles; ATTENDU que le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille; Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les cinq prochaines années; Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action; Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

209-09-2021

### **9.10 - Modification des membres du comité de suivi de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et de son plan d'action**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a démontré sa volonté d'élaborer une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et un plan d'action pour assurer un milieu de vie de qualité répondant aux besoins des aînés et des familles; ATTENDU que la mise en œuvre de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et son plan d'action nécessite la mise sur pied d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer le suivi et le soutien de la mise en œuvre des actions ;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil procède à la modification des membres du comité de suivi de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et de son plan d'action sous la présidence du représentant des questions familles et aînés (RQFA); Que ce comité soit formé des personnes suivantes:

- Bruno Morin, représentant des aînés
- Stéphane Auclair, conseiller municipal (ou autre élu nommé par le conseil)
- Diane Pomerleau, représentante des aînés
- Julie Rodrigue
- Responsable des loisirs et de la culture, municipalité de Notre-Dame-des-Pins
- Nadia Tremblay, chargée de projet

QUE ce comité est sous la responsabilité de l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA) de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, pour l'instant Mme Lise Rancourt.

210-09-2021

**9.11 - Programme de soutien à la démarche municipalités amie des aînés  
MADA - Volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en  
faveur des aînés**

ATTENDU l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;  
ATTENDU que le volet 1 du Programme de soutien à la démarche MADA en l'occurrence l'élaboration ou la mise à jour de la politique et de son plan d'action est en voie d'être réalisé;  
ATTENDU que le Secrétariat aux aînés du ministère de la santé et des services sociaux offre un programme de soutien financier sur 3 ans pour les MRC (appel de projets 2021-2022, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);  
ATTENDU la possibilité pour chaque municipalité d'avoir une ressource pour assurer un suivi régulier des plans d'action, impliquant l'animation, la concertation et la mobilisation des comités locaux et l'établissement de liens avec des partenaires du milieu;  
ATTENDU que Mme Lise Rancourt est responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité, à titre d'élus;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA (demande collective pour le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);  
De nommer la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux du présent projet.

211-09-2021

**9.12 - Étude hydrogéologique (modélisation) en vue d'identifier des  
pistes de solutions pour le comblement graduel du tronçon  
problématique de la rivière Gilbert - réalisation d'une demande de  
subvention PRAFI**

ATTENDU que le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations est maintenant disponible pour financer certains projets et études ayant pour but la protection des biens et des personnes dans les milieux bâtis soumis à des inondations récurrentes;  
ATTENDU que ce programme peut financer jusqu'à 75 % des coûts d'un projet;  
ATTENDU que le COBARIC a réalisé une offre de services pour élaborer la demande d'aide financière au PRAFI, afin que la Municipalité puisse procéder au dépôt d'un projet d'étude sur la rivière Gilbert, afin de réaliser une modélisation hydrologique pouvant identifier des solutions à l'ensablement d'une portion de la rivière Gilbert;  
ATTENDU que la réalisation de cette étude est estimée à 80 000 \$;  
ATTENDU que le Cobaric a fait une proposition d'accompagnement au coût de 1 000 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas retenir les services du COBARIC.

212-09-2021

**9.13 - Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations,  
volet 2 - étude hydrogéologique (modélisation) en vue d'identifier  
des pistes de solutions pour le comblement graduel du tronçon  
problématique de la rivière Gilbert - demande**

ATTENDU que le *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations* est maintenant disponible pour financer certains projets et études ayant pour but la protection des biens et des personnes dans les milieux bâtis soumis à des inondations récurrentes;  
ATTENDU que ce programme peut financer jusqu'à 75 % des coûts d'un projet;  
ATTENDU que le COBARIC propose à la Municipalité que celle-ci fasse réaliser une étude de modélisation hydrologique pouvant identifier des solutions à l'ensablement d'une portion de la rivière Gilbert, puisque cette problématique avait déjà été soulevée lors de rencontres reliées aux inondations de la rivière Chaudière;  
ATTENDU que l'estimation budgétaire de cette étude est de 80 000 \$, ce qui représente une contribution municipale estimée d'environ 20 000 \$;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas déposer ce projet au *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations* à ce moment-ci.

**9.14 - Demande d'ajout de Marie-Soleil Gilbert comme assurée additionnel**

Report à une prochaine séance.

**213-09-2021**

**9.15 - Travaux de réfection du pont Perrault - engagement financier**

ATTENDU que suite à un nouveau bordereau des quantités et des prix émis par l'ingénieur de WSP le 13 mai 2021, l'estimation des coûts du projet de réfection du pont Perrault sont maintenant plus élevés;  
ATTENDU que la Municipalité procède actuellement à de nombreuses demandes de subventions et de commandites afin de compléter le nouveau montage financier du projet;  
ATTENDU que les différentes subventions gouvernementales devraient couvrir 75 % des dépenses admissibles du projet;  
ATTENDU que les fonds provenant de la Municipalité et de ses différents partenaires financiers de sources privées doivent représenter 25 % des dépenses admissibles du projet;  
ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser ces travaux en 2022;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'apport financier de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins au projet de réfection du pont couvert Perrault pour une somme de 200 000 \$.

**214-09-2021**

**9.16 - Demande d'acquisition d'une servitude sur un terrain municipal**

ATTENDU que Mme Mélanie Jacques, propriétaire du lot # 4 332 669, demande une servitude pour le passage d'une ligne d'Hydro-Québec souterraine sur le lot # 4 332 670 appartenant à la Municipalité;  
ATTENDU que sa résidence unifamiliale a été modifiée en un immeuble à 3 logements, ce qui occasionne un changement de la ligne d'Hydro-Québec la desservant;  
ATTENDU que la propriété de Mme Jacques possède une façade à la 1re Avenue lui permettant d'avoir sa ligne d'Hydro-Québec entièrement sur sa propriété, sans traverser un terrain appartenant à la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas octroyer de servitude sur le terrain # 4 332 670 appartenant à la Municipalité en faveur du lot # 4 332 669.

**215-09-2021**

**10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 38.

\_\_\_\_\_  
Lyne Bourque  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lyne Bourque  
Mairesse

